



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 22 juin 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 28 juin 2021 **Délibération 2021-28**

Le vingt-huit juin deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Anahide MARDIROSSIAN, Norbert COLLIAT, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procuration : Morgan BOUCHET donne procuration à Mouhnir BOUALITA, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Christian GROS donne procuration à Anne TOURMEN,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, David MARTORANA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : FINANCES – BUDGET COMMUNE – Affectation du résultat 2020

Le Rapporteur propose au Conseil Municipal :

- Après avoir délibéré et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2020 de la ville, dressé par M. Sylvain LAVAL, Maire
- Après avoir constaté le résultat de l'exercice 2020

Vu l'avis de la commission des finances en date du 21 juin 2021

Le rapporteur propose au Conseil municipal

- d'AFFECTER au budget 2021, les résultats 2020 ci-après :

1 – Détermination du résultat à affecter
Section fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisé	- 5 121 167,65 €	6 363 312,29 €
Excédent de fonctionnement		1 242 144,64 €
Résultat fonctionnement antérieur reporté		+ 2 834 070,24 €
Résultat à affecter (A)		4 076 214,88 €

2 – Détermination du besoin de financement de la section d'investissement
Section investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisé	- 2 650 316,21 €	2 494 764,10 €
Excédent d'investissement	-155 552,11 €	
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 201 441,23 €	
Résultat d'investissement cumulé déficit (B)	- 356 993,34 €	
Restes à réaliser au 31/12/2020 (C)	- 722 032,62 €	214 300,00 €
Déficit d'investissement (B) + (C)	- 864 725,96 €	

CONSTATE les résultats 2020 au 31/12/2020, à savoir :

- 1) un excédent de fonctionnement de : +4 074 838,38 €
- 2) un déficit d'investissement de : - 864 765,96 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE l'affectation des résultats pour le budget primitif 2020 et l'inscription
au 002 (R) 3 210 112,42 €
au 001 (D) - 356 993,34 €
au 1068 864 765,96 €

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2021

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.

